

PRIX JEUNES CHERCHEURS - EDITION 2025

REGLEMENT

La Ville de Clermont-Ferrand soutient les jeunes chercheurs et valorise leurs travaux et la qualité de la recherche menée dans les laboratoires clermontois.

Lors du Prix jeunes chercheurs, quinze jeunes docteurs présentent leur travail en public et devant un jury pluridisciplinaire, de manière attractive et lisible, afin de démontrer leur capacité de sensibilisation et d'implication dans les réalités contemporaines.

Mardi 15 avril 2025

- Soutenances publiques

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h - Maison de la Culture, salle Boris Vian - Entrée rue Abbé de l'Épée

- Cérémonie de remise des prix

A 19 h - Hôtel de Ville - 10 rue Philippe Marcombes

Sept prix sont décernés à cette occasion :

- Grand prix de la Ville de Clermont-Ferrand de 5 000 €
- Prix public de la Ville de Clermont-Ferrand de 2 500 €
- Prix Fondation Université Clermont Auvergne de 1 500 €
- Prix INP Polytech Clermont de 1 500 €
- Prix Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes de 1 500 €
- Prix Michelin de 1 500 €
- Prix Clermont Auvergne Innovation de 1 500 €

CANDIDATURE ET DEPOT DE DOSSIER

Le concours est ouvert à tout étudiant ayant soutenu sa thèse de doctorat dans un établissement de l'Université Clermont Auvergne et des établissements associés entre le 18 décembre 2023 et le 6 janvier 2025 inclus.

Chaque candidat devra remettre à son école doctorale, au plus tard le lundi 6 janvier 2025, un dossier numérique comprenant :

- La fiche administrative (figurant en fin de règlement) accompagnée de l'autorisation de droit à l'image
- Une photographie couleur (plan poitrine) au format jpg
- Un CV*
- La liste des publications, brevets et prix
- L'intitulé du sujet de thèse
- Un résumé vulgarisé du sujet de thèse* (5 à 6 lignes)
- Un résumé de thèse* (1 page dactylographiée)

*En langue française.

Les frais éventuellement engagés par les candidats pour participer au Prix jeunes chercheurs ne sont pas pris en charge par la Ville de Clermont-Ferrand ou ses partenaires.

MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATS

Une sélection sera faite au sein des écoles doctorales selon une procédure interne durant le mois de janvier 2025.

Quinze candidatures seront présentées et validées, le lundi 03 février 2025, lors d'une commission réunissant les directeurs d'écoles doctorales, la vice-présidente Recherche de l'Université Clermont Auvergne et des représentants de la Ville de Clermont Ferrand.

La Ville de Clermont-Ferrand confirmera aux candidats leur participation au Prix jeunes chercheurs par voie électronique, au plus tard le vendredi 7 février 2025.

Pour l'édition 2025, seront présentés au jury :

- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences pour l'Ingénieur
- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences Fondamentales
- 3 candidats pour l'École doctorale des Sciences de la Vie, Santé, Agronomie, Environnement
- 3 candidats pour l'École doctorale de Sciences Économiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
- 3 candidats pour l'École doctorale des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales.

MODALITES D'EVALUATION DES CANDIDATS

Les candidats sélectionnés devront soutenir en public une présentation vulgarisée des contextes, méthodes et résultats de leur recherche en 15 minutes. Cette présentation, qui devra être assurée en langue française, sera suivie d'un temps de questions-réponses de 10 minutes maximum avec le jury et le public.

Le jury portera prioritairement son appréciation sur la qualité de la soutenance : accroche, énoncé de la problématique, clarté, rigueur, précision, aisance, dynamisme, ancrage dans les réalités contemporaines, etc.

Le jury sera composé d'un ou des représentants de la Ville de Clermont-Ferrand, d'un ou des représentants de l'Université Clermont Auvergne et des représentants des partenaires.

Les décisions du jury souverain seront sans appel.

CEREMONIE DE REMISE DES PRIX

Les candidats s'engagent à être présents lors de la cérémonie de remise des prix le mardi 15 avril 2025 à 19 h au cours de laquelle le lauréat du Grand Prix présentera une nouvelle fois ses travaux.

ENGAGEMENTS DES LAUREATS

En déposant leur candidature, les jeunes chercheurs autorisent la Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne à utiliser leur image à des fins non commerciales dans le cadre de la promotion du Prix jeunes chercheurs. A ce titre, les candidats peuvent être amenés à participer à des prises de vue photo et/ou vidéo le lendemain de l'événement. Il est donc préconisé de différer son départ pour les personnes ne résidant pas à Clermont-Ferrand.

L'un des lauréats pourra être amené, accompagné par un auteur et un illustrateur, à participer à l'élaboration d'un livre jeunesse, financé par la ville de Clermont-Ferrand, mettant en valeur ses travaux et son parcours.

L'utilisation des images des participants ne pourra se faire que dans le cadre de l'autorisation de droit à l'image joint au présent règlement.

CALENDRIER

- Date limite de remise du dossier numérique : 06/01/2025
- Sélection au sein des Ecoles Doctorales : janvier 2025
- Présentation et validation des candidatures : commission du 03/02/2025
- Soutenances et remise des prix : 15/04/2025

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, les participants consentent à l'utilisation de leurs données (noms, prénoms, dates de naissance, adresses postales, adresses mails, numéro de téléphone, image, voix, CV, données relatives au doctorat) pour l'organisation et le bon déroulement du jeu concours intitulé « Prix jeunes chercheurs »

Les données traitées proviennent uniquement des données communiquées par les participants au concours, et concernent uniquement ces derniers.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée au sens de l'article 22 du RGPD.

Les agents de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'UCA en charge du jeu concours et les membres du jury sont destinataires des données.

Concernant l'UCA, les candidats sont informés que l'arrêté d'attribution du prix mentionnant le nom du gagnant est publié au recueil des actes administratifs de l'UCA (contrôle de légalité et site internet de l'UCA).

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les données à caractère personnel communiquées par les participants sont conservées pendant la durée du jeu concours et pour une durée de 10 ans.

Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) de l'UCA, issue de la PSSI de l'Etat.

Les agents de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'UCA en charge du jeu concours et les membres du jury s'engagent à utiliser des outils garantissant la sécurité des données personnelles traitées.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour comprendre vos droits, cliquez sur le lien suivant : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Les délégués à la protection des données (DPO) de la Ville de Clermont-Ferrand de l'UCA sont vos interlocuteurs pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement :

Pour la Ville de Clermont-Ferrand	Pour l'UCA
Par voie électronique : cnil@clermontmetropole.eu	Par voie électronique : dpo@uca.fr
Par voie postale : Mission Modernisation de l'Administration À l'attention du Délégué à la protection des données Clermont Auvergne Métropole 64-66, avenue de l'Union Soviétique - BP 231 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1	Par voie postale : Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles À l'attention du Délégué à la protection des données Université Clermont Auvergne 49, boulevard François Mitterrand – CS 60032 63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

RESPONSABILITE

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si par suite d'un événement de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu concours devait être annulé, reporté ou modifié.

Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants.

DISPOSITIONS FINALES

Les prix ne pourront être échangés et ne feront l'objet d'aucune négociation ou contrepartie.

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

PRIX JEUNES CHERCHEURS - EDITION 2025
FICHE ADMINISTRATIVE

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél : _____

E-mail : _____

Docteur en : _____

Date de soutenance de thèse : _____

Directeur.trice.s de thèse : _____

Laboratoire : _____

École doctorale : _____

Établissement : _____

PRIX JEUNES CHERCHEURS - EDITION 2025 AUTORISATION DROIT A L'IMAGE - PHOTOGRAPHIES / VIDEOS

Je, soussigné(e) _____

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) _____

Domicilié(e) _____

Code Postal _____ Ville _____ Pays _____

AUTORISE

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Inscrite sous le numéro SIRET 216 301 135 00010, code APE 8411Z, dont le siège est situé 10, rue Philippe-Marcombes BP 60 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 ; représentée par le Maire, Monsieur Olivier BIANCHI ;
Et

L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE,

Etablissement Public Expérimental (EPE), inscrit sous le numéro Siret [130 028 061 00013](#), code APE 8542Z, dont le siège est situé 49 boulevard François Mitterrand – CS 60032 - 63 001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Mathias BERNARD,

à utiliser mon image, captée (ou tout autre terme) à l'occasion suivante :

I. Cette autorisation concerne :

La soutenance et la cérémonie de remise de prix du 15/04/2025, les prises de vue photos et vidéos du 16/04/2025 et les interviews, manifestations grand public ultérieures.

II. Modes d'exploitation envisagés

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne à fixer, reproduire et diffuser les photographies / les vidéos sur les supports et pour les durées précisés ci-dessous :

Pour la Ville de Clermont-Ferrand :

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Responsable du projet
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Site internet <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Intranet de la Ville	Julie SIMON Chargée de développement jeunesse et vie étudiante jsimon@ville-clermont- ferrand.fr
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	10 ans	Supports de communication : publications et éditions papier, communiqué et dossier de presse, exposition photos, vidéos promotionnelles, capsules vidéos, livre jeunesse	

Pour l'Université Clermont Auvergne :

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Responsable du projet
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Site internet <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Intranet de l'UCA	Karen VERGNOL-REMONT Responsable du pôle Études doctorales et HDR karen.remont@uca.fr
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	10 ans	Supports de réunions ou de conseils, rapports d'activités.	Claire SALVAT Responsable du Pôle Événementiel et Image claire.salvat@uca.fr

La Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies / des vidéos susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser ces dernières dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente, les tribunaux Clermont-Ferrand seront compétents.

III. Information relative à la protection des données à caractère personnel

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur (règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le traitement de données à caractère personnel, dont la Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne sont coresponsables de traitement, et géré par leurs services en charge du jeu concours Prix Jeunes Chercheurs (Direction Enfance Jeunesse pour la Ville de Clermont-Ferrand et DRED et Fondation UCA pour l'UCA) et a pour objet l'utilisation de votre image dans le cadre de photo(s) ou de vidéo(s), et dans les conditions présentées au sein du tableau ci-dessus.

Le présent traitement de données à caractère personnel, basé sur votre consentement, est licite au regard de l'article 6 du RGPD.

Les données à caractère personnel utilisées sont énumérées au sein de l'article 1 (rubrique « contenu »), ainsi que vos nom, prénom, adresse et date de naissance sont nécessaires à l'utilisation de votre image dans le cadre de photo(s) ou de vidéo(s) dans les conditions présentées au sein du tableau ci-dessus.

Sont destinataires de ces données à caractère personnel, le/la/les responsables(s) de projet indiqué(e)(s) à l'article 2 (colonne « Responsable de projet »), et les personnes susceptibles de consulter les supports mentionnés à l'article 2 (colonne « Étendue de la diffusion »).

Ces données à caractère personnel sont conservées pendant la /les durée(s) indiquée(s) au sein de l'article 2 (colonne « Durée »).

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression, le cas échéant, concernant vos données en contactant les services en charge du jeu concours Prix Jeunes Chercheurs (Direction Enfance Jeunesse pour la Ville de Clermont-Ferrand et DRED et Fondation UCA pour l'UCA) et/ou les Délégués à la Protection des Données de la Ville de Clermont-Ferrand (cnil@clermontmetropole.eu) et de l'Université Clermont Auvergne (dpo@uca.fr).

Dans la mesure où vous estimez, après avoir contacté la Ville de Clermont-Ferrand et/ou l'UCA, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix.

OUI NON

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant :

OUI NON

Fait à :

Signature :

Le (date) :